

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Avenants à la Convention de coopération culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022 – Adhésion de la Ville de Talant

Mme Akpinar-Istiquam, au nom de la commission Écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le diagnostic du pilier cohésion sociale du Contrat de ville 2015-2020, prorogé par l'État jusqu'en 2022, a mis en évidence la présence en nombre d'équipements culturels et de structures associatives dans les quartiers de la Politique de la ville. Pour autant, les habitants de ces quartiers les fréquentant peu, un fort besoin de médiation était attendu sur ces territoires.

C'est pourquoi, pour organiser différents modes de médiation, une Convention Culture et Territoires ainsi que son annexe, un Contrat Territoire Lecture, ont été signés le 29 septembre 2016 entre le Ministère de la Culture (DRAC de Bourgogne-Franche-Comté), l'Éducation nationale (Rectorat de l'Académie de Dijon) et la Communauté urbaine du Grand Dijon, pour la période 2016-2018.

Cette convention et ce contrat témoignaient de la volonté des signataires de définir une stratégie commune de développement de l'action culturelle, pour et avec les habitants des quartiers Politique de la ville.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre, en 2016-2018, ont posé les bases d'un projet culturel appliqué à la Politique de la ville, en collaboration avec les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

Ces actions leur ont permis de déterminer des objectifs et d'élaborer des dispositifs partagés en matière culturelle dans ces quartiers, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles pratiques communes, notamment entre les bibliothèques municipales présentes en leur cœur ou à proximité.

Par conséquent, pour poursuivre le travail engagé et renforcer les actions entreprises, une Convention de Coopération Culturelle 2019–2022 et un Contrat Territoire Lecture 2019–2022 qui constitue sa déclinaison dans le champ de la lecture publique, ont été approuvés lors du Conseil municipal du 24 juin 2019. Les communes de la Politique de la ville à l'exception de Talant, ont souhaité en être signataires aux cotés de Dijon métropole, de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Éducation nationale.

La Ville de Talant a exprimé, par un courrier de Monsieur le maire de Talant adressé à Monsieur le Président de Dijon Métropole en date du 31 août 2020, sa volonté de rejoindre les partenaires signataires de la Convention de Coopération Culturelle et du Contrat Territoire Lecture, pour la période 2021 – 2022, au motif que la culture est un levier de développement des quartiers Politique de la ville en ce qu'elle valorise les compétences des habitants, leur appropriation du territoire, ainsi que la création et l'animation du lien social.

Afin d'enrichir et de renforcer la coopération territoriale en matière culturelle de toutes les communes de la Politique de la ville, il vous est proposé d'approuver, par voie d'avenant, l'adhésion de la Ville de Talant, pour les années 2021 et 2022, dans les deux dispositifs culturels du Contrat de ville que sont la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et le Contrat Territoire Lecture 2019-2022.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets d'avenants à la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022 annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer lesdits avenants, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ